



CHANGEMENT AVOCAT

Par po74

Bonjour

J'ai été agressée et mon agresseur fait appel pour la 2ème fois car il refuse de me payer !
Sur le jugement il y a une exécution provisoire mais qui n'est pas reprise en dernière page " PAR CES MOTIFS" ! Mon avocat me dit que ce n'est pas une erreur du Juge mais cela me paraît bizarre car à l'association des victimes on me dit le contraire ainsi qu'à ma protection juridique !

Est-il possible de changer d'avocat sans risque pour la fin de mon affaire ? car je pense qu'il y a magouille !

Par stephanie37589

Bonjour,

Vous pouvez bien entendu changer d'avocat à tout moment. Veuillez consulter le site
[url=http://avocat.aconsulter.com/]http://avocat.aconsulter.com/[/url]